



# CHARTRE DU JOUEUR

## Saison 2026 / 2027

Tu viens de signer une licence à l'**ESJ Basket** pour la saison 2026-2027. Ceci implique de ta part un investissement dans la vie du club.

### 1 - Outre ta participation régulière en tant que joueur aux entraînements et matchs, tu t'engages à :



Être prêt, en tenue, pour commencer l'entraînement à l'heure.



Être à l'heure aux rendez-vous pour les matchs et départs en déplacement.



Prévenir ton coach par SMS, en cas de retard ou absence.

**⚠** *Tous retards abusifs ou absences répétées pourront entraîner une exclusion temporaire ou définitive.*



Aider au rangement du matériel (ballons, plots, chasubles...).



Respecter les règles de jeu, le coach, les adversaires, les partenaires, les bénévoles, les dirigeants, les arbitres, avoir l'esprit sportif et adhérer aux valeurs du club.

### 2 - Participer à la vie du club :



Arbitrer un match de plus jeunes (hors mini- basket) ou tenir une table de marque, 5 ou 6 fois dans la saison (une école d'arbitrage et des formations d'assistant de table de marque sont assurées au sein du club).



Venir voir et encourager l'équipe fanion de temps en temps.



Participer aux manifestations organisées par l'équipe dirigeante (coinche, repas dansant, tournois...)

### 3 - Discipline :



1ère faute technique / disqualifiante, avec ou sans rapport : sanction financière d'un montant de 30 euros.



2ème faute technique / disqualifiante, avec ou sans rapport : sanction financière d'un montant de 75 euros + convocation des dirigeants du club, dont le responsable commission discipline.



3ème faute technique / disqualifiante, avec ou sans rapport : sanction financière d'un montant de 150 euros + convocation à la ligue.



4ème faute technique / disqualifiante, avec ou sans rapport : sanction financière d'un montant de 150 euros + convocation à la ligue.



5ème faute technique / disqualifiante, avec ou sans rapport : sanction financière d'un montant de 300 euros + convocation à la ligue.

**En cas de non-paiement de la sanction, le joueur(se) sera suspendu(e) par le club et ne pourra ni s'entraîner, ni jouer de matchs officiels ou amicaux avec son équipe, jusqu'à régularisation.**